

	 Finkl Steel	15 août 2018	
<b>TITRE : DIRECTIVE SUR L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE</b>			<b>PAGE 1 DE 2</b>

## 1. OBJECTIF

Cette directive a pour but de clarifier et d'encadrer l'utilisation du téléphone cellulaire, sur le site de Finkl Steel- Usine Sorel Forge et en particulier dans les différentes zones de production et autres endroits spécifiques.

## 2. RÈGLES ET RESPONSABILITÉS

### **Définition :**

Pour les fins de la présente directive, le terme téléphone cellulaire se définit comme : un appareil électronique sans fil capable de recevoir et/ou de transmettre voix, textes, vidéo et/ou photos. Cela inclus également et non de façon limitée : téléphone cellulaire, tablette, smartphone, appareil électronique portable, téléphone sans fil.

Cette directive s'applique à tous les employés de Finkl Steel - Usine Sorel Forge, entrepreneurs, clients, visiteurs, vendeurs, camionneurs, stagiaires, consultants et toutes personnes se trouvant à l'intérieur des installations de Finkl Steel - Usine Sorel Forge.

## 3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

### **3.1 Utilisation de téléphone cellulaire**

L'utilisation du téléphone est permise à des fins personnelles dans les bureaux ou les endroits fermés.

L'utilisation du téléphone s'effectue dans un cadre où l'on doit assurer sa sécurité et celle des personnes qui nous entourent.

Ainsi, on doit se retirer dans un endroit sécuritaire (hors de la portée des ponts roulants ou du passage des chariots élévateurs et équipements mobiles, ou des voies de transferts), ne pas être en déplacement et limiter le temps d'utilisation.

L'utilisation du téléphone cellulaire est interdite dans les équipements mobiles en mouvement (pont roulant, chariot élévateur, chargeur mobile, tracteur, camion ou autres équipements) à moins d'être spécifiquement autorisée dans une règle ou procédure.

L'utilisation abusive de téléphone cellulaire à des fins personnelles est interdite.

L'utilisation du téléphone dans les véhicules (voiture, camion) se trouvant sur le site de Finkl Steel - Usine Sorel Forge est régie par les règles d'interdiction du Code de la sécurité routière du Québec.

	 <b>Finkl Steel</b>	<b>15 août 2018</b>	
<b>TITRE : DIRECTIVE SUR L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE</b>			<b>PAGE 2 DE 2</b>

L'usage des tablettes installées sur les différentes postes d'opération doit se faire avec la tablette installée dans les supports prévus à cet effet. Il est interdit de sortir et utiliser ces tablettes hors de leur support sauf avec autorisation.

### **3.2 Prise de photos/vidéos - Autorisation spéciale**

La prise de photos ou vidéos avec téléphone cellulaire ou caméra est permise seulement à des fins professionnelles et doit être autorisée par un membre de la direction (contremaître général, surintendant, vendeur, directeur, président).

Toute diffusion à l'externe est interdite à moins d'avoir été autorisé par le président.

## **4. EFFET DE LA DIRECTIVE**

L'application des principes généraux vise à assurer la sécurité de toutes les personnes qui se trouvent sur les installations de Finkl Steel - Usine Sorel Forge.

Le manquement dans l'application de ces principes peut entraîner l'exclusion, des mesures disciplinaires ou le congédiement.

Cette directive s'inscrit dans un cadre de tolérance zéro.

Approuvé par :



Sylvie Rei, ing  
Directrice des Ressources Humaines et SST